

## Observatoire du droit d'asile

«Camila» arrive en Suisse en 1990 et trouve un emploi comme domestique privée auprès de fonctionnaires internationaux. Elle obtient donc une carte de légitimation. En 1996, «Camila» met au monde un fils «Pablo». Selon le point 7.2 de la directive qui régit son statut, elle n'a pas le droit de le garder auprès d'elle. Toutefois, elle ne peut se résoudre à l'envoyer aux Philippines. Après une vaine tentative pour lui obtenir une carte de légitimation, «Camila» décide que «Pablo» restera à Genève sans droit de séjour. En 2003, les autorités apprennent que l'enfant est toujours en Suisse et refusent de renouveler la carte de légitimation de «Camila». Se sentant intégrée en Suisse, elle dépose une demande de permis humanitaire. Le canton est d'accord, mais l'Office des migrations (ODM) refuse. «Camila» fait recours. En 2008, bien que «Camila» vive en Suisse depuis 17 ans et que «Pablo», âgé de 11 ans, y soit né, y ait grandi et ne connaisse pas les Philippines, le Tribunal administratif fédéral (TAF) rejette la demande. Le fait que «Pablo» a effectué toute sa scolarité en Suisse et ne parle pas le filipino ne serait pas de nature à le mettre dans une situation de détresse personnelle grave en cas de retour. De plus, le TAF estime que les 12 ans de séjour légal de «Camila» ne doivent pas être pris en compte puisqu'elle ne pouvait ignorer que sa présence en Suisse revêtait un caractère temporaire.

### QUESTIONS SOULEVÉES

- Le «renvoi» d'un enfant de 11 ans, qui a toujours vécu en Suisse, vers un pays qu'il ne connaît pas n'est-il pas contraire à la Convention des droits de l'enfant, ratifiée par la Suisse?
- N'est-il pas choquant qu'une femme n'ait pas le droit de vivre auprès de son enfant dans le pays où elle travaille et se voie retirer sa carte de séjour parce qu'elle a enfreint cette règle?

Situation enregistrée par l'Observatoire du droit d'asile et des étrangers (ODAE). Tél. 022 310 57 30. [www.oda.ch](http://www.oda.ch).

## AGENDA

### Lausanne

#### Soutenir nos vies bouleversées

Lundi 8 décembre à 20h30 au Casino de Montbenon, Allée Ansermet 3.

Conférence avec Véronique Margron, de la Faculté de théologie catholique d'Angers dans le cadre du cycle de conférences: «Notre existence a-t-elle un sens?».

Organisation: Centre catholique d'études de Lausanne.

### Delémont

#### Retraite d'Avent

Lundi 8 décembre (9h-18h15)

Avec l'abbé Bernard Miserez

Au Centre St-François à Delémont. Tél. 032 421 48 63.

### Genève

#### Paul Valadier

Mardi 9 décembre à 12h15

Rencontre avec le jésuite Paul Valadier, auteur du livre *Du spirituel en politique* (Bayard)

Dans le cadre des rencontres «Un auteur, un livre»

Lieu: Centre St-Boniface, av. du Mail 14 à Genève.

PUBLICITÉ

# Oyé, oyé!

Toute personne qui parrainera un nouvel abonnement\* d'une année à l'ECHO magazine recevra Frs 50.- sur son compte bancaire. Qu'on se le dise!

Banque et n° de compte pour le versement de Frs 50.- \*\*:

Prix de l'abonnement de 12 mois: Frs 175.-

Facture à:  l'abonné  au parrain

Date:

Signature:

#### Nouvel abonné

Nom, Prénom

Adresse:

NPA

Localité

Téléphone:

E-mail:

#### Parrain

Nom, Prénom

Adresse:

NPA

Localité

Téléphone:

E-mail:

\* Un renouvellement d'abonnement existant dans les 2 années précédentes n'est pas un nouvel abonnement

\*\* Le versement de Frs 50.- est effectué à réception du paiement de Frs 175.-

Coupon à retourner à l'ECHO magazine,  
service abonnements, CP 80, 1211 Genève 7

**ECHO** magazine  
un état d'esprit

PUBLICITÉ



SPÉCIALITÉS RÉPUTÉES DE FONDUES



### Famille Vidal

Rte des Marches 16 - 1636 Broc

Tel : 026 921 15 33

Fermé le lundi

[www.abridesmarches.ch](http://www.abridesmarches.ch)

Fondue 100% vacherin  
(directement du producteur)

Dépêchez-vous de réserver,  
nombre de places limitées !

MENU DE NOËL ET DE FIN D'ANNÉE !